

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 22 mars 2019	N° 2019-135

Convocation du 15 mars 2019

Aujourd'hui vendredi 22 mars 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Martine JARDINE, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Dominique ALCALA à M. Max COLES
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Cécile BARRIERE
M. Marik FETOUH à Mme Laetitia JARTY-ROY
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOLET
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN
M. Thierry MILLET à Mme Gladys THIEBAULT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Kévin SUBRENAT à M. Alain TURBY à partir de 12h10
Mme Brigitte COLLET à Mme Anne BREZILLON à partir de 10h25
Mme Florence FORZY-RAFFARD à M. Dominique HICKEL à partir de 10h35
M. Philippe FRAILE-MARTIN à M. Marc LAFOSSE à partir de 10h25 et jusqu'à 12h30
Mme Magali FRONZES à Mme Dominique IRIART à partir de 12h15
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 12h25
Mme Christine PEYRE à Mme Chantal CHABBAT à partir de 11h25
M. Michel POIGNONEC à Mme Anne-Marie LEMAIRE jusqu'à 10h30
M. Alain SYLVESTRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 11h40

EXCUSE(S) :

Mme Marie-Christine BOUTHEAU.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 22 mars 2019	Délibération
	Direction générale Mobilité Direction des infrastructures et des déplacements	N° 2019-135

Délégation de service public - Parcs de stationnement BP3000 - Tarifs 2019 des parcs Bourse, Jean-Jaurès, Tourny, Salinières et André Meunier - Décision - Autorisation

Monsieur Christophe DUPRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par convention de délégation de service public en date du 29 juin 2000, modifiée par avenant 1 à 6, la Communauté urbaine de Bordeaux, devenue Bordeaux Métropole au 1er janvier 2015, a délégué à la société BP3000 jusqu'au 31 décembre 2042 :

- la construction de 4 nouveaux parcs de stationnement : les parcs Jean Jaurès, Bourse, Salinières et Meunier,
- la réhabilitation du parc de stationnement Tourny.

Les tarifs en vigueur sur ces parcs à compter du 1er avril 2018 s'appliquent jusqu'au 31 mars 2019 et ont été reconduits par délibération n°2018-796 du 21 décembre 2018 fixant les redevances des différents services publics de la Métropole pour 2019 dans l'attente d'une délibération spécifique le cas échéant.

En application de l'article 7 du contrat de concession en date du 29 juin 2000 tel que modifié par les avenants 1 à 3 de ce contrat, le délégataire peut proposer à la validation de notre Conseil une actualisation des tarifs au 1er avril, dans le respect des maxima suivants :

- tarifs de référence actualisés par le coefficient K ($K_{2018} = 1,046995792$ soit une variation de +1,80% par rapport à K_{2017}) et arrondis au dixième d'euros le plus proche,
- proportionnalité entre les tarifs résidents et non-résidents s'agissant des abonnements et amodiations (Tarifs résidents de 1,5 à 2 fois inférieurs aux tarifs non-résidents),
- principe de calcul du forfait amodiations (Abonnements mensuels illimités x 1,5 x 12 x durée de l'amodiation).

La proposition applique une augmentation autorisée par le contrat sur l'ensemble des tarifs, sauf exception détaillée ci-après.

Les tarifs horaires sur les cinq premières heures de la grille horaire jour des parcs situés en hypercentre de la Métropole (Bourse, Jean Jaurès et Tourny) sont maintenus sans évolution et correspondent donc aux tarifs appliqués à compter du 1^{er} avril 2017 puisque ce gel avait déjà été retenu pour la tarification 2018. Le double objectif est de maîtriser la hausse des tarifs sur les durées de stationnement les plus significatives en termes de fréquentation et de ne pas pénaliser l'attractivité du centre-ville.

2.1. Tarifs Horaires

- Tarifs horaires jour :

Sur l'ensemble des parcs, la grille horaire jour, applicable de 8h00 à 20h00, est établie par pas de 15 minutes.

S'agissant des parcs Bourse, Jean Jaurès et Tourny, la grille horaire jour s'échelonne de 0,60€ TTC (premier quart d'heure) à 22,10€ TTC en fin de grille atteinte à compter de 10h45 de stationnement.

Par rapport aux tarifs applicables depuis le 1er avril 2018, les différents tarifs de la grille évoluent de +0,00% à 2,08% avec des tarifs restant stables jusqu'à 5h00 de stationnement (+0,00€) pour ensuite augmenter de +0,20€ à +0,40€ à compter de 5h00 de stationnement.

S'agissant des parcs Salinières et Meunier, la grille horaire jour s'échelonne de 0,50€ TTC pour le premier quart d'heure à 12,60€ TTC en fin de grille atteinte à compter de 8h45 de stationnement.

Par rapport aux tarifs en vigueur depuis le 1er avril 2018, les différents tarifs de la grille évoluent de +0,00% à +6,67% (compte tenu du gel opéré sur les tarifs 2018 sur les cinq premières heures de stationnement) avec des tarifs restant stables sur la première demi-heure de stationnement (+0,00€) pour ensuite augmenter de +0,10€ à +0,30€ à compter de 30 minutes de stationnement.

- Tarifs horaires nuit :

La grille horaire nuit, applicable de 20h00 à 8h00 et commune *pour l'ensemble des parcs de la délégation*, retient un forfait nuit à 6,30€ avec application progressive sur les quatre premiers pas au quart d'heure.

Par rapport aux tarifs en vigueur depuis le 1er avril 2018, les premier et troisième quarts d'heure augmentent de 10 centimes alors que le forfait nuit reste stable.

2.2. Abonnements

- Abonnements généraux :

L'abonnement Illimité (24h/24) mensuel est de :

- 165,40€ TTC pour les non-résidents et 82,70€ TTC pour les résidents concernant les parcs Bourse et Jean Jaurès,
- 172,10€ TTC pour les non-résidents et 86,10€ TTC pour les résidents concernant le parc Tourny,
- 105,50€ TTC pour les non-résidents et 55,10€ TTC pour les résidents concernant les parcs Salinière et Meunier.

Par rapport aux tarifs en vigueur depuis le 1er avril 2018, cet abonnement évolue de +1,74% à +1,89% selon les parcs, soit une augmentation de +1,80€ à 3,10€ pour les abonnements mensuels non-résidents.

L'abonnement Nuit (de 19h00 à 9h00) mensuel s'établit à :

- 71,10€ TTC pour les non-résidents et 35,60€ TTC pour les résidents concernant les parcs Bourse et Jean-Jaurès,
- 73,20€ TTC pour les non-résidents et 36,60€ TTC pour les résidents concernant le parc Tourny,
- 28,70€ TTC pour les non-résidents et 15,00€ TTC pour les résidents concernant les parcs Meunier et Salinières.

Par rapport aux tarifs en vigueur depuis le 1er avril 2018, cet abonnement évolue de +1,67% à +2,04% selon les parcs, soit une augmentation de +0,50€ à 1,30€ pour les abonnements mensuels non-résidents.

L'abonnement Motos (24h/24) mensuel, identique pour tous les parcs, est de 36,60€ TTC. Par rapport aux tarifs en vigueur depuis le 1er avril 2018, cet abonnement évolue de +1,67%, soit une augmentation de +0,60€.

- Abonnements spéciaux :

Les *étudiants* ainsi que les *véhicules de taille inférieure à 3,50 mètres* bénéficient d'abonnements préférentiels représentant 50% de l'abonnement illimité non-résident, soit des abonnements mensuels s'élevant à 82,70€ TTC pour les parcs Bourse et Jean Jaurès, 86,00€ TTC pour le parc Tourny et 52,80€ TTC pour les parcs Salinières et Meunier.

Par rapport aux tarifs en vigueur depuis le 1er avril 2018, ils enregistrent une hausse de +1,00€ à +1,50€ selon les parcs, soit une évolution de +1,78% à +1,93%.

2.3. Amodiations

- Forfait :

Le versement initial est fixé, pour 15 ans, à :

- 44 612,00€ TTC pour les non-résidents et 22 306,00€ TTC pour les résidents (+1,80% par rapport aux tarifs en vigueur depuis le 1er avril 2018) concernant les parcs Bourse et Jean Jaurès,

- 46 466,00€ TTC pour les non-résidents et 23 235,50€ TTC pour les résidents (respectivement +1,83% et +1,84% par rapport aux tarifs en vigueur depuis le 1er avril 2018) concernant le parc Tourny,

- 28 484,00€ TTC pour les non-résidents et 14 858,10€ TTC pour les résidents (respectivement +1,76% et +1,80% par rapport aux tarifs en vigueur depuis le 1er avril 2018) concernant les parcs Salinières et Meunier.

- Participation aux charges :

La participation annuelle s'établit à 273,90€ TTC pour l'ensemble des parcs exploités par la société BP3000, soit une augmentation de 4,90€ (+1,82%) par rapport aux charges en vigueur depuis le 1er avril 2018.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1411-1 et suivants,

VU l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 et le décret n°2016-86 du 1er février 2016 relatifs aux contrats de concession,

VU la délibération n°2018-796 du Conseil de Bordeaux Métropole en date du 21 décembre 2018 fixant les tarifs et redevances des services publics pour 2019,

VU la convention de délégation de service public signée le 29 juin 2000 avec la société BP3000 telle que modifiée par ses avenants 1 à 6, et notamment son article 7 portant sur la revalorisation tarifaire,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la délibération n°2018-796 du Conseil de Bordeaux Métropole en date du 21 décembre 2018 a reconduit pour l'année 2019 les tarifs en vigueur dans les parcs Bourse, Jean Jaurès, Tourny, Salinières et Meunier depuis 1^{er} avril 2018, dans l'attente d'une délibération spécifique venant proposer une évolution de cette tarification au 1^{er} avril 2019 le cas échéant,

CONSIDERANT QU'il est nécessaire de faire évoluer les tarifs applicables dans ces parcs, à compter du 1^{er} avril 2019 jusqu'au 31 mars 2020,

DECIDE

Article 1 : d'adopter les tarifs des parcs Bourse – Jean Jaurès – Tourny – Salinières – Meunier applicables à compter du 1^{er} avril 2019 figurant en annexe de la présente délibération,

Article 2 : de substituer ces tarifs à ceux adoptés par la délibération n°2018-796 du 21 décembre 2018 en ce qui concerne les parcs Bourse – Jean Jaurès – Tourny – Salinières – Meunier à compter du 1^{er} avril 2019,

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'accomplissement de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur JAY, Monsieur PADIE

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 22 mars 2019

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 26 MARS 2019 PUBLIÉ LE : 26 MARS 2019	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Christophe DUPRAT
--	---